Zeitschrift: Domaine public Herausgeber: Domaine public

Band: - (2008) Heft: 1778

Rubrik: [Impressum]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 10.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

derniers atteignent une certaine importance, la passation d'une convention d'objectifs ou de prestations en bonne et due forme s'impose comme une garantie de clarté dans la répartition des rôles et des moyens.

Euro 08: il n'y a pas que le ballon qui est d'or

Le Tages Anzieger s'intéresse au traitement fiscal privilégié de l'UEFA

Revue de presse (5 mai 2008)

Autorités et organisateurs s'emploient à faire de la coupe d'Europe de football une grande fête populaire. Des centaines de bénévoles contribueront à la réussite de l'événement et les collectivités publiques ont participé pour environ 180 millions de francs. Mais derrière l'événement festif et sportif, une impressionnante machine à fric est à l'œuvre. Une réalité que le fisc helvétique fait mine d'ignorer, comme le révèle le Tages Anzeiger dans son édition du 3 mai dernier.

L'UEFA, dont le siège est à Nyon, emploie 250 personnes. Mais, considérée comme une société d'utilité publique, elle

ne paie pas d'impôt, quand bien même la seule Ligue des champions lui rapporte plusieurs centaines de millions chaque année. Euro o8 va générer un bénéfice que l'UEFA elle-même estime à 1,1 milliard de francs. Deux filiales de l'Union s'occupent de la gestion du tournoi: Media Technologies SA qui produit les programmes télévisés et Euro 2008 SA. Mais comme ces filiales sont conçues pour ne pas faire de profit, elles ne paieront pas d'impôt sur les bénéfices. L'UEFA, au bénéfice d'un accord avec les administrations fiscales fédérale et vaudoise, versera quelques dizaines de millions à titre d'impôts et de taxes (TVA, utilisation des infrastructures). A titre de comparaison, la facture fiscale d'une entreprise engrangeant un bénéfice de cet ordre serait de l'ordre de 200 à 300 millions de francs. Certes l'UEFA redistribue la grande partie du bénéfice de l'Euro 08 aux sections nationales. Reste à sa disposition plus de 50 millions.

Une soixantaine de fédérations sportives internationales ont choisi la Suisse pour y établir leur siège. L'utilité publique y trouve un climat fiscal particulièrement amical. Combien de temps encore cette fiction va-t-elle perdurer?